****

 **ITEM 5**

**Conférence Internationale sur l’Environnement Institutionnel et Technologique**

Banque Populaire Chair in Microfinance of the Burgundy School of Business

&

ISCAE, Casablanca, Morocco

**Microfinance – fighting back**

**19 & 20 March 2014, Casablanca, Morocco**

**Le fonctionnement des groupes de prêts dans le contexte d’interdiction du taux d’intérêt : le cas de la microfinance marocaine**

**Auteurs :**

Djamchid ASSADI

Marketing Department / CEREN (Centre de Recherche sur les ENtreprises)

Adresse personnelle : 20ter rue de Bezons, 92400 Courbevoie

Tel : 03.80.72.59.68 (06-60-20-12-39)

**djamchid.assadi@escdijon.eu**

**Zineb ABDESSAMAD, diplômée**

**Le fonctionnement des groupes de prêts dans le contexte d’interdiction du taux d’intérêt : le cas de la microfinance marocaine**

Comme le système financier conventionnel s'intéresse principalement aux agents solvables, les individus qui ne peuvent pas fournir des garanties fiables, restent non-bancarisés et se relient souvent au secteur financier informel (Gasse-Hellio, 2000).

S'il est vrai que les usuriers du secteur informel couvrent le risqué d'insolvabilité des emprunteurs par des taux d'intérêt bien élevés, il n'est pas moins vrai que les coûts de transaction y sont souvent plus bas à cause des coutumes communes et des liens sociaux interpersonnels qui remplacent souvent les réglementations entre prêteurs et emprunteurs. En plus du contrôle descoûts de transaction, Adams (1994) reconnaît cinq autres avantages au secteur informel : les services financiers adaptés aux populations pauvres, l'exigence de discipline et d'autodiscipline auprès des préteurs, la mobilisation de dépôts pour distribuer des prêts, associer et alterner les rôles de prêteur et d'emprunts et les innovations en fonction des aléas.

Les usuriers ne sont pas les seuls pourvoyeurs de fonds dans le secteur financier informel. Germidis, Kessler et Meghir distinguent (1991) trois types d’intervenants : 1) les prêteurs individuelsqui fournissent leurs propres ressources ; 2) les sociétés qui fournissent des gages afin d'obtenir des crédits pour des tiers auprès des banques ; et finalement 3) les associations rotatives d’épargnes et de crédit qui ont comme objectif l’utilisation mixte de l’épargne et du crédit entre membres.

Le prêt de groupe existe dans plusieurs cultures du monde. Les individus qui se connaissent directement ou indirectement forment un groupe et déposent une petite somme d'argent dans un fonds de réserve. Les premiers membres du groupe reçoivent leurs prêts. S’ils remboursent à temps, d’autres membres auront accès aux prêts. Tant que les membres du groupe remboursent les prêts, le crédit est prolongé et peut être même augmenté. Par contre, si l’un des membres manque à ses engagements, alors le système est bloqué et les autres se voient refuser l'accès au crédit (Armendariz de Aghion, Mourduch, 2005).

La menace de ne pas obtenir le prêt incite bien les autres à mettre la pression et/ou à payer pour le membre défaillant (Yunus, Jolis, 1998). Cette pression de groupe peut être alors considérée comme une garantie sociale qui remplacerait la garantie tangible dans un processus de prêt conventionnel.

Le prêt de groupe est souvent analysé dans la littérature spécialisée de la microfinance. Le phénomène est toutefois moins analysé dans les pays musulmans, peut-être à cause de l'interdiction des prêts à taux d'intérêt, alors qu'il y existe, quoique sous des formes spécifiques.

Dans ce travail de recherche, nous nous intéressons ici à l'étude du groupe du prêt social dans un pays musulman arabe afin de découvrir à travers une analyse comparative les particularités, les avantages et les limites du groupe de prêt dans un pays musulman, en l'occurrence le Maroc, par rapport à d'autres pays et cultures.

La trame de la recherche s’articulera alors autour de cinq sections. La première partie explore la littérature théorique relative au prêt de groupe. La deuxième section étudie ce phénomène dans les différentes cultures africaines, asiatiques américaines et européennes. La troisième section explique la méthodologie choisie. La quatrième partie est consacrée à la présentation de l’enquête de terrain effectué au Maroc. La cinquième partie discute les résultats, les principaux points de réflexion et les recommandations quant au développement de cette pratique.